Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 306. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MARDI 1er NOVEMBRE 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Menescron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Kiosques

AGENCE RÉGIONALE et Lilloise
119, R. de la Liberté LILLE
PLUS DE 3 MILLIONS DE CESSIONS PAR AN
Références de 1er ordre
Téléphone 4097. 53216

BULLETIN

30 octobre.

Il résulte de documents nouveaux que le général André n'ignorait rien des agissements du capitaine Mollin et des francs-maçons.

—x—

Une imposante manifestation mutualiste comprenant 30,000 délégués venus de tous les points de la France, a eu lieu aujourd'hui, à Paris.

—x—

La diplomatie française a joué un rôle décisif dans l'apaisement du conflit russo-anglais.

LA FÊTE DE LA MUTUALITÉ A PARIS

IMPOSANTE MANIFESTATION

La Cérémonie du Trocadéro sous la Présidence du Président de la République. Discours de M. Loubet. — Le défilé de 30.000 délégués. — Un banquet monstre à la Galerie des Machines. — Une représentation théâtrale.

Paris, 30 octobre. — Aujourd'hui a lieu la fête organisée par la Fédération des Sociétés mutualistes françaises. Cette fête comprend une cérémonie au Trocadéro, sous la présidence de M. Loubet, et un banquet à la Galerie des Machines, précédé d'un défilé des délégués des diverses sociétés devant le Président de la République.

Au Trocadéro

Pendant que, sur la place de la Concorde s'opère la concentration des sociétés, participant à la fête, les mutualistes invités à la cérémonie du Trocadéro emplissent peu à peu la salle du Palais. A dix heures le Président de la République fait son entrée aux accents de la *Marseillaise*, exécutée par la musique de l'Ecole d'artillerie de Vincennes.

Dès que M. Loubet a pris place au fauteuil présidentiel, la bannière de la Fédération nationale de la mutualité française est placée derrière lui.

Aux côtés du chef de l'Etat se trouvent: MM. Léopold Mabilleau, président de la Fédération nationale de la mutualité; Brisson, président de la Chambre; Combes, Vallé, le général André, Maruéjouls, Trouillot, Lourties, sénateur, président de la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité; les généraux Dessirier et Florentin; Deselves, préfet de la Seine; Charles Prevet, sénateur; Doumer, Deschanel, Siegfried, Reveillaud, députés, Barberet, etc.

Dans l'assistance, on remarque encore MM. Jules Mélino, Pierre Baudin, Strauss, Audiffred, Cavé, Combarieu, Pauliat, Audigier, Muteau, Mirman et Mascuraud.

Des chœurs exécutent une cantate par laquelle ils informent l'auditoire que leur cri de ralliement est : Marchons en avant !

Après un discours de M. Mabilleau, président de la Fédération nationale de la mutualité, qui fait un long et enthousiaste éloge de la mutualité, M. Lourties annonce qu'il va être bientôt en mesure de soumettre au ministère de l'Intérieur un projet de codification nouvelle plus libérale encore que la loi du 1er avril 1898, qui permettra aux sociétés de secours mutuels de résoudre, dans un avenir prochain, et d'une manière aussi complète que possible, le problème des retraites pour la vieillesse.

Discours du Président de la République

Puis M. Loubet se lève et prononce le discours suivant :

Lorsque le Comité d'organisation de cette fête est venu m'inviter à y assister, j'ai accepté avec empressement. D'ailleurs, comment aurais-je pu refuser, après que vous m'avez donné ce titre, dont je suis fier, de « premier mutualiste de France » ?

Mais je n'ai pas caché au Comité que je ne prendrais pas la parole dans cette cérémonie, et si M. Mabilleau a trouvé moyen de m'amener à parler, je tiens à le dire d'abord : il a manqué à tous ses engagements. Et, ce reproche fait, je lui pardonne de grand cœur.

M. Lourties rappelait tout à l'heure que je m'applique à remplir correctement mes fonctions et à observer la règle constitutionnelle. Jugez donc combien il m'est difficile de parler ici, en observant cette réserve, devant des ministres, des hommes d'Etat, des sociologues, dont certains projets d'assistance obligatoire me trouveraient devant eux, pour les combattre avec énergie, si je jouissais de ma liberté. Aussi suis-je empêché de parler et comme président de la République et comme *mutualiste*, et me contenterai-je, au nom de mon pays, au nom du gouvernement et des membres du Parlement qui m'entourent, de vous adresser les remerciements les plus profonds et les plus sincères de la République pour les mutualistes et pour la mutualité.

Messieurs, on ne vous a dit tout à l'heure qu'une partie du bien que vous avez fait et de celui que vous pouvez faire. M. Mabilleau a été trop pessimiste dans son impatience du succès, impatience qui n'a pour cause que son ardeur pour le bien public. J'entrevois un avenir encore meilleur. Vingt années, cinquante années comptent peu dans la vie d'une nation. Et voyez ce que vous avez fait ! Depuis moins d'un siècle, la mutualité est née; depuis moins de six ans, elle est libre; et pourtant déjà vous avez 420 millions de patrimoine, 4 millions de membres participants; déjà vous servez 120,000 pensions à vos membres vieux ou infirmes. Chaque année, vous recrutez près de 600,000 adhérents nouveaux, par la seule action de la parole et de l'exemple, sans aucune obligation ni contrainte.

Ayez donc pleine confiance dans le principe de la liberté, faites-lui toujours appel, redoublez d'efforts et d'énergie (je ne dis pas cela pour vous, mon cher Mabilleau, qui faites tout ce qu'un homme de cœur peut faire), et réjouissez-vous des progrès déjà réalisés par la mutualité. Avec Cavé, vous avez adopté l'enfant dès son entrée à l'école; vous ne le quittez plus; vous le suivez sous les drapeaux et dans toute sa carrière. Je regrette bien que le ministre de la Guerre et moi n'ayons pu réaliser le projet que j'avais fait, l'an dernier, d'offrir aux officiers de l'armée des Alpes, réunis pour les manœuvres, une conférence de notre ami Barberet, l'apôtre de la mutualité; nous avons été empêchés par la crainte de retenir plus longtemps nos excellents officiers, après les fatigues des manœuvres. Mais M. Barberet a pris sa revanche et fait de nouvelles conquêtes dans les régiments de Paris, de Vincennes, de Versailles, et il ne sait peut-être pas lui-même tous les succès qu'il a obtenus. Si le ministre de l'Agriculture était ici, il vous dirait que les agriculteurs sont entrés très largement dans le courant mutualiste; les associations mutuelles contre la mortalité du bétail dans les campagnes ont pris, en ces dernières années, un développement inouï; le chiffre du capital assuré a passé de 30 à 300 millions. C'est que la nécessité et le bienfait de l'association et de la mutualité pénètrent chaque jour davantage dans les mœurs.

J'ai fini, messieurs. On vous a dit que vous étiez une grande force matérielle et morale. Je ne fais pas appel à la force numérique, et cependant je verrais sans regret, à chaque consultation du suffrage universel, les mutualistes demander à leurs élus d'obtenir des départements et des communes des concours plus larges que ceux qu'on vous a accordés jusqu'ici. Je ne parlerai pas des subventions importantes de l'Etat; mais je suis étonné de ceci : les 75 départements qui inscrivent à leur budget des crédits pour la mutualité, ne donnent en tout que 250,000 francs, et la subvention totale des communes n'est que de 600,000 francs environ, soit à peine un million en tout. Sans pousser à la dépense, on peut bien souhaiter que départements et communes apportent un concours plus généreux à cette institution de la mutualité, qui est la première du pays, et qu'ils ne donnent pas moins que les membres honoraires; ceux-ci donnent annuellement 3,500,000 francs.

Mais, messieurs, la puissance morale que vous exercez dans ce pays est encore celle que je veux le plus louer. Vous remplissez éminemment un devoir social et vous réalisez la fraternité républicaine. Dans toutes vos sociétés, grandes ou petites, pauvres ou riches, on voit des privilégiés de la vie et de la fortune donner leur temps, leurs soins et leur aide pécuniaire à leurs concitoyens moins heureux, s'unir et se mêler à eux dans une collaboration affectueuse et intime; et il n'est pas de spectacle plus réconfortant.

En pratiquant cette solidarité, vous faites œuvre de paix sociale, et vous honorez la République et la France.

Lorsque les applaudissements se sont apaisés, M. Mabilleau prie le Président d'accepter une médaille commémorative, en or, de la solennité de ce jour.

A l'issue de la cérémonie, le président et les ministres se sont rendus au bas des jardins du Trocadéro, où une estrade avait été dressée en face du pont d'Iéna. Le défilé des sociétés a aussitôt commencé. En passant devant la tribune officielle, les mutualistes saluaient respectueusement le chef de l'Etat. Beaucoup l'ont acclamé, aux cris de : « Vive la République ! Vive Loubet ! »

A l'Elysée

Pendant que le Président de la République assistait à la fête mutualiste du Trocadéro, Mme Loubet recevait à l'Elysée les enfants des écoles, délégués des 65.000 enfants inscrits aux mutualités scolaires du département de la Seine.

Mme Loubet, entourée de Mmes Dubois, Combarieu et Henry Poulet s'est fait présenter individuellement par MM. Cavé et Sansbœuf, adjoint du 8e arrondissement, en l'absence de M. Beurdeley, empêché, les délégués qui avaient été réunis dans la grande salle des fêtes de l'Elysée. A leur tête se trouvaient leurs instituteurs et institutrices, les directeurs et directrices des écoles de la Ville, et les membres des comités de patronage parmi lesquels MM. Ducuing et Muret, adjoints du 8e arrondissement, Cosnard, maire du 17e arrondissement, Thivet Hancelin, ancien maire de Saint-Denis, Edouard Petit, inspecteur général de l'Université, Bonhoure, inspecteur primaire, etc.

Au nom de la Société scolaire de mutualité du 8e arrondissement, Mlle Suzane Dorlin a récité à Mme Loubet un aimable compliment :

...Les plus jeunes d'entre nous, dit la charmante fillette, comprennent aussi les mots de solidarité, de prévoyance et de mutualité, puisqu'il s'agit uniquement d'assurer notre bonheur en faisant le bonheur des autres.

C'est l'exemple que vous nous donnez.

Nous sommes fiers de nous sentir tous unis dans cette œuvre sous la protection de M. le président de la République, auquel vous apportez l'aide de votre gracieuse et inépuisable bonté.

Nous souhaitons, madame, que le bonheur et la santé de tous les vôtres vous recompensent du bien que vous nous faites. C'est le vœu de tous les jeunes mutualistes français.

Un lunch avait été préparé dans le jardin d'hiver. Deux magnifiques gerbes de fleurs ont été offertes à Mme Loubet.

La concentration aux Tuileries

Tandis que se déroulait la cérémonie du Trocadéro, la concentration des trente mille délégués s'opérait dans le jardin des Tuileries. A partir de neuf heures, les mutualistes arrivent en grand nombre. Pour prendre son rang, chacun n'a qu'à descendre dans la direction de la Place de la Concorde, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la pancarte sur laquelle est inscrite le numéro de la table où il prendra place au banquet. Grâce à ce moyen, il n'y a eu aucune confusion ; point de course dans tous les sens, point de cohue, point de cris ; bien que les entrées du jardin déversent une foule compacte de gens impatients et pressés, tout se passe dans le plus grand calme.

Des agents, des gardes municipaux, forment la haie derrière la grande grille de la Place de la Concorde, par où doit sortir le cortège. M. Lépine donne des instructions relatives au défilé.

Le défilé

A 10 heures et demie, on ouvre la grille du jardin. Un peloton de gardes à cheval se place en tête, un autre escadron forme la haie, et le cortège se met en marche ; ce sont d'abord les enfants, garçons et fillettes, des mutualités scolaires avec leurs fanfares et leurs enseignes, et la *Fanfare Parisienne*, qui joue des marches entraînantes.

La foule des délégués suit en deux colonnes compactes, celle des numéros pairs et celle des numéros impairs, séparées entr'elles par un assez large espace dans lequel circulent les commissaires, les agents cyclistes.

Dans cette foule, il y a presque autant de dames, de jeunes filles, que d'hommes et de jeunes gens. Les délégations des sociétés de pompiers voisinent avec celles de la *Dotation de la Jeunesse de France*, par exemple, qui sont formées d'enfants, petites filles et petits garçons, heureux d'agiter leurs petits drapeaux et de voir flotter les extrémités des écharpes tricolores qui leur ceignent la poitrine.

C'est un spectacle extrêmement pittoresque que celui de tous ces délégués venus de tous les points de la France et appartenant à toutes les classes sociales ; il y a des couples jeunes et gais qui marchent bras dessus, bras dessous, riant et s'amusant de tout, puis des hommes et des femmes âgés, qui semblent trouver qu'on marche à une allure un peu vive ; à côté de gens de mise soignée, il y a des ouvriers décemment, mais modestement vêtus ; des femmes portent des grands sacs de voyage, des cabas ; des pères de famille portent des bébés endormis. Les uns prennent une allure martiale, d'autres s'en vont à la débandade, la canne sur l'épaule, le chapeau sur l'oreille, comme au retour d'une partie de campagne.

Des gardes municipaux à cheval encadrent le défilé qui est d'une longueur invraisemblable. La tête du cortège est déjà au rond-point des Champs-Elysées avant que la queue n'ait quitté les Tuileries.

A 11 heures 15, le cortège arrive devant le Trocadéro, où la cérémonie n'est pas terminée. Les mutualistes s'arrêtent et attendent la sortie du Chef de l'Etat ; cinq minutes après, M. Loubet apparaît et prend place sur une estrade dressée au bas des jardins. Le cortège reprend alors sa marche et défile devant le Président de la République. La *Fanfare Parisienne* s'arrête à la hauteur de l'estrade et joue la *Marseillaise*. Le Président et les personnages qui l'entourent se lèvent et se découvrent. Les mutualistes font de même, et crient : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

Puis le cortège se remet en route, se dirigeant vers la Galerie des Machines, où doit avoir lieu le banquet. A midi, le défilé est terminé et le Président remonte en landau pour rentrer à l'Elysée.

Le banquet

La tête du cortège arrive vers midi à la Galerie des Machines, monument de cinq hectares de superficie, ; il y a là, pour recevoir les trente mille mutualistes, 2.500 tables, occupant 9.000 mètres carrés, près d'un hectare de planches recouvertes de 3.000 nappes, de 12.000 serviettes et de 90.000 assiettes.

Les mutualistes se mettent à la recherche de leurs places ; grâce à des numéros d'ordre qui désignent les tables assignées à chaque Fédération, le classement est aisé. Les convives se placent sans bousculade et sans confusion. Le menu est composé de hors-d'œuvre, jambon, rosbeafs, pouardes de Bresse, salade de Macédoine, fromages, fruits et petits fours. Comme vins, du Saint-Georges rouge, et du Saint-Bris blanc, et aussi de la bière, du lait, de l'eau minérale ; en tout, 85.000 litres de liquide.

Les mutualistes ne devaient attaquer les mets étalés devant eux qu'au coup de canon qui marquait le commencement du repas, mais ils n'ont tenu aucun compte de cet avertissement ; aussi, lorsque la bannière du Comité Central pénètre la dernière dans la vaste enceinte remplie du bruissement des fourchettes et du choc des verreries, la plupart achèvent leur repas. Les membres du Comité, accueillis par les accents de la *Marseillaise*, passent au travers des tables très acclamés ; puis ils vont prendre place à la table centrale, fleurie et décorée avec goût. Aux côtés de M. Mabilleau, qui préside, prennent place : MM. Chapsal, directeur du Cabinet du ministre du Commerce ; Barberet, Lourties, Jules Siegfried, Baudin, Cheysson, de Selves, Lépine. On remarque aux autres tables d'honneur : MM. Provet, Strauss, Thorel, Alasseur, Ciceron, sénateurs ; Doumer, Réveillaud, Michel, Castillard, Mirman, Sibille, Louis Passy, Dubief, Vigouroux, Delonele, de Lanessan, Bagnol, députés, etc.

L'aspect de la salle, à ce moment, est vraiment curieux ; de toutes parts, les 1.500 maîtres d'hôtel se hâtent ; ici se préparent, en de vastes chaudières, les 8.000 litres de café qui vont être servis ; là sont avancés, sur deux charrettes, les 30.000 cigares qui seront distribués tout à l'heure.

Dans toute l'immense galerie, les trente mille convives mangent et boivent, trinquant à la mutualité pendant que trois musiques militaires se font entendre. Le bruit et l'animation augmentent vers la fin, et personne n'entend les deux toasts portés par M. Mabilleau et Barberet ; il n'en sont pas moins très acclamés.

La représentation théâtrale

Enfin, vers deux heures, sans quitter leurs places les mutualistes assistent à une représentation théâtrale, composée de défilés, calvacades, pantomimes, chansons, ballets.

M. Noté, de l'Opéra, chante la *Marseillaise*. L'enthousiasme est grand, et le refrain repris en chœur par tous les assistants remplit l'immense salle.

A 3 heures et demie, la fête est terminée et les mutualistes quittent la Galerie des Machines.

Ajoutons qu'à l'occasion des fêtes de la Mutualité, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a accordé un jour de congé à toutes les écoles de France, laissant aux recteurs d'Académie le soin d'en fixer la date, mais les invitant, autant que possible, à rapprocher cette journée des fêtes de la Toussaint.

INFORMATIONS

Les scrutins de vendredi

Paris, 30 octobre. — A la suite des rectifications de quatre députés ministériels, le scrutin sur la priorité de l'ordre du jour Maujan doit être rectifié ainsi : 286 voix pour, 274 voix contre.

Dans le scrutin sur la deuxième partie de l'ordre du jour Maujan, M. Dejeante, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ». La majorité est donc portée de 4 à 5 voix.

Le discours de M. Groussau sur la question religieuse

Rome, 30 octobre. — Le discours de M. Groussau a été inséré presque intégralement dans les premières colonnes de l'*Osservatore Romano*.

L'*Osservatore Romano* relève avec précision les extraordinaires inexactitudes commises par M. Combes.

Cérémonies patriotiques

Paris, 30 octobre. — L'anniversaire de la bataille du Bourget a été célébré aujourd'hui. A cette occasion, P. Déroulède a envoyé aux organisateurs un télégramme dans lequel il proteste contre le système de désorganisation de l'armée.

Dijon, 30 octobre. — Le 34e anniversaire de la bataille de Dijon a été célébré aujourd'hui. Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

La municipalité socialiste s'est abstenue de participer à cette cérémonie. Le fait a été vivement commenté.

Un cadeau du tsar

Paris 30 octobre. — M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie, est venu remettre, hier, au président de la République de la part de S. M. Nicolas II, le tableau de M. Tkatchenko, représentant l'arrivée à Dunkerque du *Standard* portant les souverains russes dans leur voyage qu'ils ont fait en France en 1900.

Voyageurs et compagnies de chemins de fer

Le Tribunal correctionnel de Versailles, présidé par M. Féron, a rendu un jugement qui offre un réel intérêt pour les voyageurs appelés à circuler en trains express ou directs dans des wagons dépourvus des commodités nécessaires.

M. H..., attaché à la bibliothèque de la Chambre des députés, était monté, sur la ligne du Midi, dans un wagon de 3e classe dépourvu de cabinet-toilette.

Pris, en cours de route, d'un besoin « naturel et irrésistible », dit-il, il n'hésita pas à tirer la sonnette d'alarme.

« Attendu qu'H... est poursuivi pour avoir, le 20 août 1904, entre Toulouse et Bayonne, sur la ligne des chemins de fer du Midi, fait usage, sans motif plausible, du signal d'alarme ;

» Attendu que l'inculpé soutient qu'il a été pris d'un besoin naturel et pressant, qu'il ne pouvait satisfaire de suite en raison de la conformation défectueuse du wagon dans lequel il se trouvait, lequel était dépourvu de W.-C. et que ce besoin pressant et naturel ne pouvait obtenir satisfaction qu'en agissant, comme il l'a fait ;

» Attendu que l'agent rédacteur du procès-verbal n'a pas constaté que le motif invoqué par l'inculpé n'était pas réel ;

» Attendu qu'en conséquence, on peut dire que c'est avec un motif plausible qu'H... a fait usage du signal d'alarme,

» Par ces motifs acquitte le prévenu et le renvoie des fins de la plainte sans dépens. »

Voici donc les Compagnies de chemin de fer prévenues de pourvoir leurs wagons de grande ligne de toutes les commodités nécessaires, en quelque classe que ce soit.

Le monument Armand Silvestre

Toulouse, 30 octobre. — Aujourd'hui a eu lieu, à Toulouse, l'inauguration du monument qu'élève à Armand Silvestre sa ville d'adoption. Ce monument est placé au Grand-Rond, la jolie promenade toulousaine, dans un cadre délicieux qu'a souvent évoqué le poète. La remise de la statue à la ville a été faite, au nom du Comité, par notre confrère, M. B. Marcel, puis trois discours ont été prononcés : par le maire de Toulouse, par M. Eugène Morand, délégué du ministre de l'instruction publique, et par M. Catulle Mendès, au nom des poètes amis d'Armand Silvestre.

Violent incident à la Chambre espagnole

Madrid, 30 octobre. — Un violent incident s'est produit hier, à la Chambre espagnole, pendant la discussion des demandes en autorisation de poursuites.

M. Burell, publiciste, ayant été rappelé à l'ordre, provoque un certain tumulte. Des députés s'apostrophant. M. Navarro Ramires, ministériel, traite les minorités de misérables. Ces paroles amènent une bagarre.

Le président décide que la Chambre se réunisse en Comité secret à l'effet de juger les insultes échangées, puis il lève la séance.

Madrid, 30 octobre. — La séance a été reprise et s'est prolongée toute la nuit.

Dans la bagarre qui s'est produite au moment de l'incident Navarro, le président Figuerra a été menacé d'un coup de canne par un député de l'opposition. Il a été protégé par les sténographes et les huissiers. Les objets placés sur la table du président ont roulé par terre. La gendarmerie a été appelée pour rétablir l'ordre.

Les députés de l'opposition présentent motion sur motion ; ils les appuient de longs discours et réclament ensuite le vote par appel nominal.

La majorité très unie s'accorde pour distribuer le travail et pour avoir toujours en séance le nombre suffisant de députés : soixante-dix, afin que la séance puisse continuer.

A quatre heures du matin, un député ouvrier défend une proposition relative aux Sociétés coopératives d'ouvriers. Il proteste vivement contre l'attitude du président qui a exprimé le regret de présider des séances aussi inutiles pour le bien du pays.

L'empereur du Sahara arrêté en Turquie

S'il faut en croire un journal italien, M. Jacques Lebaudy aurait été arrêté à Scutari, où on l'aurait pris pour un caissier autrichien en fuite. Il menace le gouvernement turc de lui demander une très forte indemnité pour cette arrestation arbitraire.

L'ARTICLE 15

L'article 15 du projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat communiqué à la commission par M. le président du Conseil est, dit le *Temps*, d'un libéralisme parfait. Il édicte des peines assez fortes — amende de 100 à 1.000 francs et emprisonnement de six jours à trois mois — contre « ceux qui, soit par menaces ou *abus d'autorité*, soit *en faisant craindre à autrui de perdre son emploi* ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, auront tenté de contraindre ou d'empêcher une ou plusieurs personnes d'exercer un culte, etc. »

L'amende et la prison ne seront pas de trop, en effet, pour réprimer d'aussi abominables attentats contre le principe sacré de la liberté de conscience. Tous les vrais républicains approuveront cet article sans réserve.

Seulement, on se demande avec curiosité si c'est avant ou après la séance de vendredi que M. le président du Conseil l'a rédigé.

Car les révélations apportées à la tribune par M. Guyot de Villeneuve feraient tomber sous le coup des sévères pénalités prévues par M. Combes des gens qui furent les plus chaleureux amis, sinon les plus habiles serviteurs du gouvernement.

Le capitaine Mollin, le secrétaire du Grand-Orient Vadécard, ne faisaient pas autre chose que de tenter « d'empêcher une ou plusieurs personnes d'exercer un culte », par les plus scandaleux « abus d'autorité », en brisant la carrière des officiers suspects d'aller à la messe, ou de laisser leurs femmes y aller.

Il est fort heureux pour les organisateurs du système d'espionnage et de délation dans l'armée que l'article 15 n'ait pas encore force de loi...

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

Nouveaux documents. — Le général André savait tout

Paris, 30 octobre. — Nous avons publié hier la lettre du colonel Hartmann si terriblement accusatrice pour le général André. Le *Figaro* publie aujourd'hui un document inédit tout aussi probant :

Ministère de la Guerre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU MINISTRE

21 juin 1901

Visa du Grand-Orient de France, lettre enregistrée le 21 juin 1901.
N° 4787

T∴ C∴ F∴, Vadecard,

Le général me charge de l'honneur de vous prier de vouloir bien nous procurer des renseignements sur le colonel Vieillard, commandant le 4e régiment du génie, à Grenoble. C'est pour un poste très important, directeur du génie à Paris. Il importe de ne pas y mettre un de ces terribles républicains élevés par les bons Pères jésuites ni un de leurs semblables.

Nous tous serions donc très reconnaissants de nous procurer ces renseignements le plus tôt que vous le pourrez.

Et maintenant si vous pouvez rappeler à l'ordre le Vén∴ de Châlons-sur-Marne, ne manquez pas de le faire, il nous a joué un tour pendable qui sera peut-être exploité par nos adversaires. Ici au cabinet il y a quelque émotion. Je vous raconterai cela à la première occasion.

Bien frat∴ votre

MOLLIN F∴.

La lecture de ces deux documents conduit à la même conclusion. Le général André ne peut ni désavouer, ni blâmer le capitaine Mollin.

Le capitaine Mollin n'a agi que par ordre exprès de son ministre. Il a été son collaborateur le plus intime et le plus obéissant. Comment expliquerait-on d'ailleurs que toutes les propositions de M. Vadecard soient transcrites sur les tableaux d'avancement et que toutes les radiations indiquées par lui *soient constamment confirmées par le ministre ?*

M. H. Rochefort commente ce scandale avec sa virulence habituelle :

Le lieutenant-colonel Hartmann dans sa lettre au journal le *Temps*, ne permet aucun doute sur la fourberie de l'infâme crapuule dont la juverie nous a gratifiés. Les fiches communiquées à la Chambre par Guyot de Villeneuve étaient classées dans le cabinet même du ministre, qui les consultait et en suivait à la lettre les indications, ne voulant pas, disait-il, « se brouiller avec le Grand-Orient ».

Mais alors, ce Grand-Orient qui déplace, révoque et met en disponibilité les meilleurs chefs de l'armée, généraux, colonels, capitaines et lieutenants, est un nid de conspirateurs, un société secrète fondée pour la désorganisation de notre défense nationale. Son programme de libre pensée est un simple paravent destiné à dissimuler ses complots.

Comment avec cet amour de l'égalité qui distingue les Combes et les Vallé, ces hommes intègres ne se hâtent-ils pas de réunir de nouveau la Haute-Cour pour juger le traître espion Vadecard et ses complices qui, dans les documents révélés par Guyot de Villeneuve, avouent cyniquement leurs méfaits.

Quoi ! sur des notes de police fabriquées par l'argousin Hennion, une quinzaine de Français qui ne s'étaient jamais vus ont été traduits devant le Tribunal sénatorial comme accusés d'avoir comploté ensemble, et, en présence de documents indéniables dont la teneur indique l'intention formelle de nous livrer sans défense à l'invasion étrangère, la justice reste les bras croisés !

Sept cents documents !

Paris, 30 octobre. M. Charles Benoit, député de la Seine, auquel on parlait aujourd'hui de la situation du général André, a répondu :

Le général André me paraît en fort mauvaise posture. Guyot de Villeneuve a *plus de sept cents pièces* dans son dossier. Il possède les noms de plus de six mille officiers lâchement dénoncés. Vous voyez qu'il n'a pas dit tout ce qu'il avait à dire.

Ce formidable amoncellement de documents servira probablement lorsque le général André sera sommé à la tribune de s'expliquer sur les résultats de l'enquête qu'il dit avoir ouverte dans son administration et sur *les sanctions* que l'ordre du jour voté vendredi par la Chambre lui enjoignait de prendre.

Lettre d'un officier

M. Gaston Calmette a reçu d'un lieutenant-colonel la lettre suivante qui contient de fort justes considérations sur tous ces scandales :

Paris, 29 octobre 1904.

Monsieur le Directeur,

Permettez à une des 10.000 victimes du brigandage dénoncé hier par le *Figaro* de vous demander une grâce au nom de l'armée et de l'honneur français.

Après les révélations écœurantes, et si utiles pourtant, qu'il a provoquées, le *Figaro*, poussé par l'honnêteté et la logique, doit tirer ses conclusions et demander une sanction.

Or, il ressort :

1° Qu'au ministère de la guerre, des officiers, agents salariés, se sont rendus coupables de délit de dénonciation et de livraison d'actes ou de documents administratifs secrets intéressant l'armée ;

2° Qu'ils ont livré, en vue de se procurer un crédit d'avancement, à des personnes ou à une association qui devaient les ignorer, des tableaux d'avancement, notes, dossiers, confiés à leur garde ;

3° Qu'ils ont manqué à leurs devoirs et violé la loi et les règlements militaires en falsifiant ou faussant les notes des chefs de corps pour leur substituer dans les dossiers celles qui leur étaient transmises en dehors de toutes hiérarchie par des indicateurs sans conscience ni autorité, et qu'ils ont ainsi porté préjudice aux militaires et à leur famille ;

4° Qu'une association, dite du *Grand-Orient de France*, a violé ses statuts et ainsi contrevenu à la loi en s'ingérant subrepticement dans l'Administration de l'Etat par des manœuvres dangereuses, en critiquant les choix et délibérations des Conseils militaires pour leur substituer les siens ; qu'en dépit des principes humanitaires qui sont l'unique raison de son existence et de l'autorisation qui lui a été donnée, elle ne s'est employée depuis dix ans qu'à provoquer dans l'armée, composée des enfants du peuple, la suspicion, la haine, la délation, l'injustice, la calomnie et l'énervement des courages.

Vu ces faits et tant d'autres non encore dévoilés qui s'étendent à tous les ministères, la justice la plus élémentaire, l'honneur de nous tous et la sécurité du pays par la défense nationale exigent impérieusement :

1° La mise en accusation immédiate ou l'expulsion de l'armée, pour indignité, de tous ceux qui ont été signalés comme ayant abusé de leurs fonctions et, avant tous, des capitaines Mollin et Jacquot, qui en trahissant leurs frères, par ordre ou sans ordre, ont perdu tous droits au respect militaire ;

2° La révocation des préfets, maires et magistrats qui se sont associés aux illégalités commises par le Grand-Orient, grâce à leur complicité ;

3° Des mesures énergiques en vue d'imposer immédiatement la séparation absolue de l'Eglise maçonnique et de l'Etat, de l'interdire, si on l'ose, comme une congrégation néfaste, ou du moins la révision de ses statuts et l'injonction au Conseil du Grand-Orient de congédier son secrétaire général, coupable de provocation à la violation des règlements militaires et d'intelligences secrètes avec les fonctionnaires en vue de leur faire commettre des injustices, des détournements de pièces et d'accaparer toute l'administration militaire.

Vous sentez bien que nous ne pouvons prendre aucune initiative ; mais vous, marchez et ne craignez rien.

Merci pour nous tous.

UN LIEUTENANT-COLONEL.

Le capitaine F∴ Mollin. — Les papiers brûlés

Paris, 30 octobre. — Ainsi que nous l'avons dit hier en dernière heure, le capitaine Mollin, qui avait été mis en cause à la tribune de la Chambre des députés par M. Guyot de Villeneuve, a adressé hier sa démission au ministre de la Guerre.

Le capitaine Mollin était officier d'ordonnance du général André.

Il avait épousé, il y a quelques mois, la fille de M. Anatole France.

Cette démission est motivée par le vote de l'ordre du jour déposé, avant-hier, à la Chambre, par M. Maujan et par lequel la majorité, favorable au gouvernement, a blâmé « les procédés inadmissibles signalés à la tribune ».

Le ministre de la Guerre a accepté cette démission.

Le capitaine Mollin a raison de prendre cette détermination : il lui eût été difficile de se retrouver dans l'armée, aux côtés des camarades dont la carrière est brisée par lui. Mais son sacrifice ne trompera personne et ne sauvera pas son chef.

Un autre officier qui aurait prêté son concours au F∴ Mollin est le capitaine Bernard, frère du juif Bernard-Lazare, dont on se rappelle le rôle prépondérant dans l'affaire Dreyfus.

Ajoutons que le ministre de la Guerre a fait détruire hier toutes les fiches dont il avait été question à la séance de la Chambre. Elles ont été brûlées et ont même occasionné un commencement d'incendie qui a, fort heureusement, été enrayé à son début.

Au Grand-Or∴

Tandis qu'on s'agite ainsi rue Saint-Dominique, l'émotion et le désarroi ne sont pas moindres rue Cadet.

Quelques Frères ∴ jouent l'indignation, désavouent les pratiques qu'ils prétendent avoir ignorées, réclament une enquête.

La veille de l'interpellation, ils avaient demandé, paraît-il, si des documents n'avaient pas disparu. M. Vadecard leur avait solennellement affirmé qu'ils pouvaient être rassurés. On prétend qu'il avait bien fait la vérification des fiches, mais non de la correspondance.

Le grand crime du F∴ Vadecard est donc de s'être laissé pincer. En ce qui le concerne il échappe à toute sanction et rien ne l'empêchera dans l'avenir de continuer sa sale besogne.

Un dessin de Forain

Le génial caricaturiste Forain publie dans le *Figaro* un des plus vigoureux dessins de sa série : « Doux Pays ».

Sous le titre : *Le chemin de Carthage*, Forain représente un enfant agenouillé sur son petit lit et les mains jointes devant un crucifix. Sa mère lui fait répéter la prière... Mais le père, un officier, apparaît dans la porte entrebaillée et s'écrie tout effaré :

— *Plus bas !... à cause du brosseur !*

AU VATICAN

Entrevue de M. de Courcel et du cardinal Merry del Val. — Le Saint-Siège et le Sultan

Rome, 30 octobre. — La *Tribuna* annonce que M. de Courcel, rentré vendredi à Rome, a eu une longue entrevue avec le cardinal Merry del Val. Au Vatican, on confirmerait la nouvelle de la *Tribuna*.

Mgr Cyrille, le patriarche gréco-melchite qui vient d'arriver à Rome, a présenté au Pape la lettre autographe dont l'avait chargé le sultan. Dans les milieux bien informés du Vatican on dément que cette lettre ait trait à l'établissement d'une nonciature à Constantinople et d'une représentation ottomane près le Saint-Siège, comme le bruit en avait couru. Dans sa lettre, Abdul-Hamid se borne à exprimer au Pape ses félicitations pour son avènement.

Mgr Cyrille a également apporté les insignes du grand cordon de l'Osmanié, conféré récemment par le sultan aux cardinaux Merry del Val et Gotti.

Quant au St-Siège, il ne veut faire vis-à-vis du gouvernement ottoman aucune démarche qui lui donnât, dans les circonstances actuelles, même l'apparence d'indifférence aux droits et aux intérêts français. Il attend que le gouvernement français ait définitivement orienté sa politique pour régler la sienne en conséquence.

LE RAPPROCHEMENT RUSSO-ALLEMAND

L'activité extraordinaire des corps d'armée d'Alsace-Lorraine. — Les frontières russo-prussiennes dégarnies et les frontières du côté de la France renforcées.

On écrit de Metz :

Sans être pessimiste, on doit constater, à moins d'être aveugle, que les corps d'armée d'Alsace-Lorraine, et particulièrement le 16e, font preuve, depuis quelque temps, d'une activité extraordinaire, évidemment causée par le rapprochement russo-allemand.

Le gouvernement russe, en voyant se sceller l'accord anglo-français, a fait une évolution vers l'empereur allemand. Le gouvernement allemand, de son côté, afin de prouver à la Russie les bonnes dispositions dont il était